

# ASSEMBLÉE NATIONALE

25 avril 2024

---

## SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Rejeté

### AMENDEMENT

N ° CD647

présenté par

Mme Pochon et les membres du groupe Écologiste - NUPES

-----

#### ARTICLE 2

À l'alinéa 9, substituer aux mots :

« d'élaborer des solutions innovantes, y compris »,

les mots :

« de développer l'agroécologie et la résilience des exploitations ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à intégrer le développement de l'agroécologie et de la résilience des exploitations dans les objectifs visés par les actions de développement soutenue par l'Etat en matière de recherche, d'innovation et de transfert.